

## Règlement du concours

### Stockholm Junior Water Prize

#### Table des matières

REGLEMENT DU CONCOURS	1
STOCKHOLM JUNIOR WATER PRIZE	1
ARTICLE 1 : PRESENTATION DU CONCOURS	2
ARTICLE 2 : PARTICIPANTS	2
ARTICLE 3 : ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DES PROJETS	2
ARTICLE 4 : CALENDRIER	3
ARTICLE 5 : PRIX	3
ARTICLE 6 : COMPOSITION DES JURYS ACADEMIQUE, NATIONAL ET INTERNATIONAL	4
ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS SUR LEUR PARTICIPATION A LA FINALE INTERNATIONALE	5
ARTICLE 8 : FINALE INTERNATIONALE	5
ARTICLE 9 : DROITS	6
ARTICLE 10 : ANNULATION DU CONCOURS	6
ANNEXE	7
CRITERES DES JURYS ACADEMIQUE, NATIONAL ET INTERNATIONAL	7

NB : les dispositions relatives aux concours académiques spécifiques aux académies d'Amiens, Lyon et Montpellier sont identifiables grâce à ce symbole :



## Article 1 : Présentation du concours

Le **Stockholm Junior Water Prize** (SJWP) est un **prix scientifique international** destiné aux jeunes de 15 à 20 ans, qui porte sur les enjeux de la préservation, de l'utilisation et du partage de l'eau. Des jeunes de 34 pays participent chaque année à ce concours prestigieux.

La Sélection française du SJWP est organisée depuis plus de 10 ans par Teragir, sous mandat du Stockholm International Water Institute (SIWI). Elle a pour vocation d'identifier chaque année le meilleur projet sur le territoire français, en vue de sa participation à la finale internationale à Stockholm. En plus de ces finalistes, la Sélection française récompense deux autres projets au niveau national.

Les inscriptions s'effectuent via le lien suivant : <http://www.juniorwaterprize.fr/je-minscris/>



Des concours académiques sont expérimentés pendant l'année 2017-2018 en partenariat avec les académies d'Amiens, Lyon et Montpellier.

## Article 2 : Participants

Les participants doivent être âgés de plus de 15 ans et de moins de 21 ans à la date de dépôt du dossier.

Le concours est ouvert aux jeunes résidant habituellement en France, **inscrits dans l'enseignement secondaire** (lycée général, professionnel, agricole, technologique), **en BTS** ou en **classes préparatoires aux grandes écoles**.

**Les étudiants inscrits à l'université, même âgé de moins de 21 ans, ne peuvent pas participer au concours.**

Est désigné comme « mandataire » celui qui dépose le dossier et signe le formulaire de candidature. Cette personne doit avoir entre 15 et 21 ans et agit alors au nom du groupe.

Un « adulte référent » peut également être désigné (obligatoire si le mandataire est mineur).



Pour les concours académiques, tout lycéen régulièrement inscrit dans un lycée public ou privé implanté dans l'académie d'Amiens, Lyon ou Montpellier peut présenter un projet au Jury académique.

## Article 3 : Accompagnement scientifique des projets

Les jeunes disposent d'une aide pour réaliser leur projet : un accompagnement personnalisé par Teragir, qui coordonne le programme en France (conseils, suivi du projet etc.)

Les porteurs de projets sont invités à identifier des scientifiques, experts ou étudiants qui les accompagnent et les conseillent tout au long de leur projet.

Cet accompagnement peut être sollicité (pour 2 ans maximum) auprès de Teragir, qui s'efforcera alors d'organiser une mise en relation avec un scientifique ou des étudiants.

## Article 4 : Calendrier



<b>Concours académiques (académies d'Amiens, Lyon et Montpellier)</b>	
Date limite d'inscription	15 décembre
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	<b>16 mars</b>
Jury académique	Fin mars <i>NB : les lauréats du Jury académique disposent d'1 mois supplémentaire pour approfondir leur projet en vue du Jury national</i>

<b>Concours national</b>	
Date limite d'inscription	15 décembre
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	<b>6 avril</b>
Jury de la Sélection française du SJWP	début Mai
Cérémonie nationale de remise des prix à l'Ambassade de Suède	Fin mai/début juin
Préparation des finalistes pour la compétition internationale :	De mai à août
Perfectionnement du projet, traduction du mémoire en anglais	Début mai à mi juin
Soumission du projet au Jury international	mi juin
Elaboration du poster de présentation	De mai à début juillet
Cérémonie locale pour l'équipe finaliste	mi juin
Finale lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm	5 jours à Stockholm fin août/début septembre

## Article 5 : Prix

Le Jury national remet 3 prix de 1000 euros et désigne le projet, parmi les 3 lauréats, qui représentera la France lors de la finale internationale à Stockholm pour tenter de remporter le **prix de 15 000 dollars** remis par la Princesse Victoria de Suède.

Les 3 prix de 1000 euros sont remis sous forme de chèques cadeaux aux jeunes lauréats : le montant de 1000 euros est divisé en autant de jeunes qui constituent le groupe lauréat. D'un commun accord avec ses élèves, l'enseignant peut choisir d'attribuer tout ou partie de la somme à l'établissement, sous forme de chèque bancaire.

Le Jury national peut décider de ne pas attribuer un ou plusieurs des 3 prix s'il estime que le niveau des projets présentés n'est pas suffisant. Les décisions du Jury ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

Les lauréats de chaque prix sont avisés rapidement après le Jury et s'engagent à se préparer à présenter **dans les meilleures conditions** leur travail lors de la **cérémonie de remise de prix à Paris**, où sont officiellement proclamés les résultats en présence notamment des membres du Jury, des partenaires du programme et de journalistes.

Le Jury se réserve la possibilité de confirmer le choix de l'équipe qui représentera la France à Stockholm après un entretien avec les porteurs de projet lors de la cérémonie.



Pour les concours académiques de Lyon et d'Amiens, le Jury académique remet 3 prix de 250 euros aux projets qui correspondent le mieux aux critères énoncés à l'article 7 et transmet les 3 projets au Jury national dans le cadre de la compétition nationale. Dans le cas où les lauréats académiques gagneraient aussi un prix national, le montant de la dotation académique sera déduit du prix national de 1000 euros.

## Article 6 : Composition des Jurys académique, national et international

Les Jurys national et académique sont composés de professionnels du monde de l'eau et du développement durable, notamment des scientifiques et des représentants des principales institutions du secteur. Ils statuent sur dossier.

Le Jury international est composé de 7 membres. Il statue en auditionnant **en anglais** les candidats, après avoir préalablement étudié leurs dossiers.

## Article 7 : Critères et attentes des Jurys académique, national et international

### Travail attendu sur la forme :

Les participants doivent soumettre leur projet sous la forme :

- d'un **dossier écrit de 20 pages maximum**, annexes comprises
- Indiquant :
  - o les noms/prénoms des participants
  - o Le nom de l'établissement

- Le titre du projet
- Un sommaire
- au format PDF d'un poids de 2 Mo maximum

### Travail attendu sur le fond :

Les critères qui seront pris en considération par les Jurys pour désigner les trois lauréats et l'équipe qui représentera la France à Stockholm sont détaillés en annexe, merci de les lire attentivement.

Il s'agit essentiellement de :

- la pertinence globale du projet au regard de l'intérêt scientifique qu'il présente et de son importance pour l'environnement et la société,
- la créativité du projet, son caractère innovant,
- une méthodologie rigoureuse.

Les finalistes internationaux sont tenus de traduire leur dossier en anglais et doivent être en capacité de **présenter leur projet et de répondre aux questions du Jury en anglais.**

### Article 7 : Engagement des candidats sur leur participation à la finale internationale

Les candidats participant au concours s'engagent à être disponibles pour la finale internationale à Stockholm (fin août/début septembre) s'ils sont sélectionnés par le Jury. S'ils ne peuvent se rendre disponibles, ils doivent en informer Teragir lors du dépôt de leur projet.

Le fait de ne pas être disponibles pour participer à la finale internationale n'aura pas d'incidence sur la possibilité de remporter un prix national ou académique. En revanche et logiquement, les candidats indisponibles ne pourront pas être sélectionnés pour représenter la France à Stockholm.

**IMPORTANT :** L'équipe désignée comme finaliste s'engage à travailler en lien avec nos partenaires scientifiques et techniques entre mai et août, pour préparer sa participation à la finale internationale, notamment pour conformer son projet aux attentes du Jury international avant son dépôt mi juin.

La capacité des candidats à répondre aux questions du Jury international en anglais devra aussi faire l'objet d'une attention particulière.

### Article 8 : Finale internationale

La finale internationale se déroule pendant la Semaine Mondiale de l'Eau, qui a traditionnellement lieu fin août/début septembre à Stockholm.

2 candidats au maximum peuvent partir à Stockholm pour présenter le projet au Jury international et prendre part à la semaine organisée par le SIWI.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture, et de transport sur place de ces 2 candidats sont assurés par les organisateurs (Teragir et SIWI), du départ d'un aéroport français au retour à cet aéroport.

Pendant la finale, les candidats de chaque pays disposent d'un stand composé de posters présentant leur projet et de l'éventuel matériel de démonstration qu'ils auront apporté à Stockholm. Ces stands sont dans l'enceinte de la Semaine mondiale de l'eau et permettent donc aux jeunes d'exposer leur projet aux autres candidats et aux visiteurs.

Les posters présentant le projet français aux membres du Jury international sont obligatoirement réalisés par les finalistes, avec l'aide de l'équipe du SJWP. Teragir fera appel, si besoin et à ses frais, aux services d'un graphiste et prendra également en charge le coût de l'impression des posters.

## Article 9 : Droits

Les lauréats des prix français acceptent l'utilisation du contenu de leur projet, de leur nom et/ou de leur image aux fins de communication et de promotion du SJWP et de la Sélection française du Prix. Le dossier sélectionné en France pour la finale internationale est réputé être utilisable dans son intégralité par l'organisateur (SIWI) afin d'assurer la communication internationale du SJWP.

Les documents remis ne seront pas retournés. Les candidats sont donc invités à conserver leurs originaux.

## Article 10 : Annulation du concours

Teragir, organisateur de la Sélection française, se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler tout ou partie de la sélection en cas de force majeure et notamment en cas d'insuffisance de la qualité ou du nombre des dossiers, de défaillance des partenaires financeurs, de défaut de l'organisateur international.

## Annexe

### Critères des Jurys académique, national et international

<b>Les critères à respecter</b>
<b>Nature du projet</b>
Scientifique ou technique ou technologique ou de sensibilisation
En lien direct avec les enjeux de la préservation de l'eau
Caractère innovant
Caractère concret
Bénéfice pour l'environnement ou la société
<b>Contenu du projet</b>
Problématique de départ
Rigueur scientifique
Expériences/analyses/résultats
Réponse à la problématique
Conclusion tirée
Facultatif : Ouverture vers d'autres pistes de réflexion/hypothèses ?
<b>Connaissance du sujet</b>
Bibliographie variée
Connaissance de l'état de la recherche en cours (pour la finale internationale)
Etude d'alternatives possibles
<b>Forme du dossier</b>
Qualité rédactionnelle
Mise en page soignée